

Procès-verbal interne
de la 24^e séance du 5 avril 1960

Présidence: M. Petitpierre, Président de la Confédération.
Absent: -
Secrétaire: M. Oser.
Ouverture: 9 heures. Clôture: 10 heures 30.

Allocations aux producteurs agricoles de la montagne.

Le Conseil adopte le projet d'ordonnance présenté par le département de l'économie publique, mais en fixant au 5 avril la date de l'entrée en vigueur et en laissant au département des finances et à celui de l'économie publique le soin d'examiner si le titre ne pourrait pas être rédigé d'une façon plus précise.

Défilé du 4^e corps d'armée.

M. Chaudet soulève la question de savoir s'il faut prévoir un défilé pour ce corps d'armée en novembre prochain. Les frais, déduction faite des recettes, seraient d'environ 471 000 fr. Il serait délicat de répondre négativement dans le cas du 4^e corps d'armée alors que le 1^{er} corps d'armée a eu son défilé. Il y aurait, dans les conditions présentes, des inconvénients à refuser ce défilé à la Suisse orientale. Le défilé de Payerne avait coûté 398 000 francs net. Le surcroît de dépenses que cause un défilé n'est pas absolu, car il y a des frais à supporter même sans défilé.

M. Wahlen exprime l'avis que le défilé de Payerne a été une démonstration utile mais qu'il ne faudrait pas deux défilés à un an d'intervalle.

M. Bourgknecht se prononce dans un sens analogue.

M. Spühler déclare qu'il a été toujours sceptique quant à l'utilité des défilés, tant en ce qui concerne le public que la troupe. Le public qui se rend à un défilé est déjà acquis à la cause de l'armée. Le public qui s'abstient n'est pas atteint. Penser à la dépense et au temps perdu pour l'instruction. Il convient d'espacer les défilés.

M. von Moos relève l'utilité des défilés comme démonstration en faveur de l'armée. Penser à tout le public qui est atteint par le cinéma et la télévision. Il serait bon que la Suisse orientale ait son défilé. Mais il y a la question des frais. Un intervalle de trois ans serait indiqué.

M. Tschudi déclare ne pas être certain que les défilés soient un bon moyen de propagande. Des milieux étendus craignent les dépenses militaires. De grands intervalles sont nécessaires.

M. le Président de la Confédération constate qu'il est difficile d'apprécier les effets d'un défilé. Il faut de temps en temps un défilé, mais pas toutes les années. Le mois de novembre est très défavorable. Le Conseil fédéral devrait se prononcer pour le principe d'un défilé en Suisse orientale mais sans préciser quand il aura lieu.

M. Chaudet relève que la possibilité d'organiser des défilés est liée à la rotation instaurée pour les cours de répétition et qu'il faudrait attendre quatre ans avant d'avoir de nouveau l'occasion de faire défiler le 4e corps d'armée. Les défilés sont aussi utiles pour la troupe, notamment pour les officiers chargés des préparatifs. La télévision multiple le nombre des spectateurs. Il est désagréable d'avoir des défilés deux ans de suite, mais on risquerait d'être mal compris en Suisse orientale en renonçant au défilé de 1960. Des sondages seraient peut-être indiqués.

Le Conseil conclut que le chef du département militaire doit faire certains sondages, en soulevant notamment la question du temps inclément auquel il faut s'attendre en novembre.

Armement atomique.

M. Chaudet rappelle que le Conseil a pris le 23 décembre 1958 une décision concernant les mesures à prendre par le département militaire en vue de l'acquisition future d'armes atomiques. Depuis lors, le département a été souvent interpellé au sujet de son activité dans ce domaine et sur l'état des recherches. Le département militaire a écrit au département politique une lettre exposant les raisons pour lesquelles les travaux n'avancent pas. Le département politique a répondu par une lettre dans laquelle il s'oppose formellement à toutes démarches à l'étranger, jugées inopportunes tant sur le plan de la politique extérieure que sur le plan interne. Il faut savoir ce qu'on veut faire. Le département militaire est lié par une décision du Conseil fédéral, mais si cette décision ne lui fixe pas de délais. Il doit pouvoir répondre qu'il n'exécute pas la décision parce que les conditions ne sont pas remplies.

M. le Président de la Confédération relève que s'il s'est exprimé d'une façon très énergique dans sa lettre, il comprend cependant les soucis du département militaire. Il n'y a pas d'inconvénient à poursuivre les études et même à rester en contact avec la Suède. On commettrait en revanche une grosse erreur en faisant des sondages ailleurs. Nous risquons fort de recevoir des offres que d'un seul côté. L'opinion publique est très préoccupée par cette question de l'armement atomique. Trois conférences internationales s'occupent ou s'occuperont de ce problème. Penser aux deux initiatives populaires. Penser à l'atmosphère de détente. Reprendre le problème une fois ou l'autre. Il y a des problèmes à revoir de temps en temps.

M. Wahlen déclare partager la manière de voir de M. le Président de la Confédération. Il y a lieu de maintenir la décision de 1958 mais de ne pas faire de démarches avant que le Conseil fédéral ne les ait ordonnées. La Suisse ne doit pas aller de l'avant, actuellement.

M. Bourgknecht est aussi du même avis. L'URSS considérerait un armement atomique suisse comme contraire à la politique de neutralité. Le Conseil fédéral sera obligé de faire connaître son attitude lors des délibérations sur la réforme militaire. Il devra fixer sa manière de voir.

M. Spühler se prononce dans le même sens: attendre.

M. Tschudi en fait de même.

M. le Président de la Confédération tire la conclusion que, dans les discussions sur la réforme militaire, le chef du département militaire devra déclarer que le Conseil fédéral tient des sondages pour inopportuns, ^{actuellement} mais que la décision de 1958 subsiste. Il est entendu que les deux départements intéressés ne feront pas de sondages à l'étranger sans une nouvelle décision du Conseil fédéral.

Réarmement moral.

M. Bourgknecht signale qu'un représentant du réarmement moral (Mottu) désire venir lui parler de l'octroi d'une contribution fédérale aux frais de publication de la brochure "Idéologie et coexistence". M. Mottu doit être reçu, mais il faudra lui répondre négativement.

Le Conseil partage cette manière de voir.

Maison suisse de Milan.

M. Bourgknecht communique que M. Streuli avait demandé au ministère public de faire une enquête sur l'existence de ^{violations du} ~~secret de fonctions~~ ~~illicites~~ qui auraient été commises en liaison avec la ^{affaire dite} ~~gestion~~ de la maison suisse de Milan. Le procureur général est arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la procédure, qui ne conduirait vraisemblablement à rien.

Le Conseil prend acte de cette communication.

Association des pêcheurs professionnels. Requête.

M. von Moos s'informe de l'état de l'affaire.

M. Wahlen annonce que les travaux touchent à leur fin.

Semaine de 44 heures.

Le chancelier ayant donné connaissance du fait qu'une initiative populaire concernant la semaine de 44 heures sera déposée aujourd'hui même, M. Wahlen donne quelques précisions sur les intentions des divers milieux intéressés et l'aspect de la question. Il renseignera le Conseil quand les pourparlers seront plus avancés. Il espère qu'un projet de loi sur le

travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce pourra être déposé en juin.

Président Frondizi.

M. le Président de la Confédération communique que le Président Frondizi attacherait du prix à visiter la Suisse lors de son voyage en Europe. Il consacrerait trois jours (20/22 juin) à notre pays.

Recrutement de Suisses pour des missions spéciales.

M. le Président de la Confédération communique que, selon une lettre de notre observateur auprès de l'ONU, le secrétaire général des Nations Unies voudrait que des missions puissent être confiées à des Suisses dans divers pays du continent noir. Les membres du Conseil fédéral qui auraient des noms à proposer sont priés de vouloir bien en faire part. Une photocopie de la lettre sera remise à chacun.

Rapport Hongler sur la réorganisation de l'administration fédérale.

M. le Président de la Confédération signale qu'un journaliste a demandé si le rapport du 29 juin 1959 ne pourrait pas être remis à la presse. Comme il s'agit d'un rapport destiné à l'usage interne, il conviendrait de répondre négativement.

Le Conseil se range à cette manière de voir.

Pavoisement de bâtiments fédéraux.

La chancellerie ayant demandé si la décision du 1er avril ne devrait pas faire l'objet d'une circulaire, le Conseil constate qu'il suffit que les chefs des départements intéressés informent leurs services.

Déjeuner offert par le gouvernement bernois.

M. le Président de la Confédération communique que le gouvernement bernois a fixé le déjeuner au 29 avril, l'une des deux dates indiquées par le Conseil fédéral. La chancellerie enverra un papier aux membres du Conseil fédéral.

Le procès-verbal de la 23e séance du 1er avril 1960 est approuvé sans modification.
